

CAHIER DES CHARGES POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA MAISON DE L'EMPLOI

ARTICLE I : OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les modalités d'entretien

1) des locaux de la Maison de l'Emploi :

- locaux communs
- locaux privatifs du Syndicat Mixte
- extension

2) des vitres de la Maison de l'Emploi

située 27 Boulevard du Colonel Aubry à Bressuire.

ARTICLE II : DUREE DE LA PRESTATION

Le présent cahier des charges porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2010.

ARTICLE III : PRESTATIONS

1) L'entreprise interviendra dans les locaux suivants (voir plan)

5 fois par semaine:

LOCAUX COMMUNS : les sanitaires publics de l'étage

SYNDICAT MIXTE : sanitaires

EXTENSION : sanitaires

2 fois par semaine :

SYNDICAT MIXTE : dans tous les bureaux y compris les bureaux situés dans l'extension , local photocopieur, secrétariat, papeterie et la tisanerie.

LOCAUX COMMUNS :

- hall d'accueil et couloir de l'étage,
- salles de réunion : tables et sols

DANS L'EXTENSION : couloir

Bureau permanence
Bureau Conseil Régional
Bureau Cap Emploi

une fois par mois :

Locaux techniques

2) L'entreprise effectuera les tâches suivantes :

2 fois par semaine :

Dans tous les bureaux et salles de réunions du Syndicat mixte : locaux privés:

Vidage des corbeilles
Essuyage et désinfection des téléphones
Dépoussiérage du mobilier de bureau et objets meublants (à hauteur d'homme)
Elimination des traces de doigts sur les portes, interrupteurs, meubles
Aspiration des moquettes, des sols thermoplastiques et des sols carrelés
Lavage des sols thermoplastiques et carrelés
Nettoyage des chaises et des fauteuils

Dans les sanitaires :

Vidage des poubelles
Récupération et désinfection des sanitaires
Essuyage des plinthes
Fourniture de papier WC
Nettoyage des sols : aspiration – lavage

1 fois par mois :

Dans tous les bureaux et salles de réunions du Syndicat mixte : locaux privés:

Essuyage des plinthes
Détachage des moquettes
Nettoyage des dessus de meubles
Elimination des toiles d'araignées

Dans les locaux techniques :

Aspiration des sols
Lavage des sols

3) L'entreprise sera également chargée du nettoyage semestriel des vitres extérieures de l'ensemble du bâtiment et du nettoyage semestriel de la vitrerie intérieure. Cette prestation sera réalisée au 2^{ème} trimestre de l'année et en octobre

4) L'entreprise devra veiller à la fermeture des locaux et à la remise en marche de l'alarme après son passage.

ARTICLE IV : HORAIRES DES INTERVENTIONS

L'entreprise interviendra après la fermeture des bureaux au public, soit après 17 h 30.

ARTICLE V : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Prix (50%)
Qualité de la prestation (50%)

ARTICLE V : FACTURATION

Il est nécessaire d'établir 4 devis qui correspondront à la facturation à savoir :

- Un devis pour les locaux privés du Syndicat Mixte
- Un devis pour les locaux communs
- Un devis pour les locaux de l'extension
- Un devis pour la vitrerie intérieure et extérieure.

Les offres sont à adresser à :

Monsieur Papin
Président du Pays du Bocage Bressuirais
27 bd du colonel Aubry – BP 178
79304 Bressuire

Renseignements téléphoniques au 05 49 81 19 00

Date limite de réception des offres : le mercredi 30 novembre à 17 h